COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE | INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Service des achats

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Le présent avis est publié par la Cour internationale de Justice (CIJ).

Nous vous prions donc d'adresser toutes vos questions concernant cet appel à manifestation d'intérêt à la Cour internationale de justice à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous

Intitulé de l'appel à manifestation d'intérêt : Fourniture d'un système de gestion des affaires pour la Cour internationale de justice

Date de la présente manifestation d'intérêt : 19 juin 2026	**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 18 juillet 2026

Numéro de l'appel à manifestation d'intérêt : EOI-2026-01

Pays/territoire bénéficiaire : Pays-Bas

Catégorie de produits/services : Technologies et applications destinées aux utilisateurs finaux

Envoyer la réponse à la manifestation d'intérêt par courrier à l'attention de : Unité des marchés publics de l'ICJ

Adresse e-mail : procurement@icj-cij.org

Code UNSPSC : 43231500 - Logiciels spécifiques à une fonction métier 43232616 - Logiciels de gestion juridique 43232202 - Logiciels de gestion documentaire 43230000 - Logiciels

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE | INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Service des achats

DESCRIPTION DES EXIGENCES

1. La Cour internationale de justice (CIJ) devrait prochainement lancer un appel d'offres concernant le sujet susmentionné. À cet égard, la CIJ sollicite des manifestations d'intérêt (EOI) de la part d'entreprises qualifiées.

2. La CIJ a l'intention de lancer un appel d'offres pour un système de gestion des affaires.

3. La manifestation d'intérêt doit inclure une description du profil de l'entreprise et des détails sur l'expérience pertinente. Cette description ne doit pas dépasser 1 à 2 pages. Veuillez ne pas joindre de copies de certifications à ce stade. Les manifestations d'intérêt qui ne contiennent pas les informations requises pour l'évaluation pourront être rejetées.

Veuillez noter ce qui suit :

La présente manifestation d'intérêt ne constitue pas une invitation à soumettre une offre.

L'ICJ se réserve le droit de sélectionner les soumissionnaires invités à participer à l'appel d'offres sur la base d'antécédents de performance substantiels et avérés dans le domaine d'activité concerné ; le simple fait d'exprimer son intérêt ne garantit pas automatiquement l'envoi du dossier d'appel d'offres.

L'ICJ se réserve le droit de rejeter les manifestations d'intérêt incomplètes ou reçues après la date limite de dépôt. Le formulaire de réponse du fournisseur doit être dûment rempli.

La CIJ se réserve le droit de ne communiquer les documents d'appel d'offres définitifs qu'aux fournisseurs potentiels ayant répondu à la présente manifestation d'intérêt et jugés qualifiés à l'issue d'une évaluation objective de leur dossier.

La manifestation d'intérêt ne constitue pas un appel d'offres et le fait de répondre à la présente demande de manifestation d'intérêt ne garantit pas que le fournisseur sera invité à participer à l'appel d'offres lorsqu'il sera lancé ; la CIJ se réserve le droit de modifier ou d'annuler la passation de marché à tout moment au cours de la procédure de manifestation d'intérêt ou de la procédure formelle d'appel d'offres.

Seuls les fournisseurs inscrits sur la Plateforme mondiale des Nations Unies pour les biens, services ou travaux concernés seront éligibles pour recevoir les documents d'appel d'offres.

La CIJ se réserve le droit d'envoyer les documents d'appel d'offres aux fournisseurs identifiés à l'issue d'une étude de marché complémentaire ou par d'autres moyens permettant de répondre aux besoins de la CIJ.

EXIGENCES / INFORMATIONS SPÉCIFIQUES (LE CAS ÉCHÉANT)

Objet : Fourniture d'un système de gestion des dossiers pour la Cour internationale de Justice

Contexte : La Cour internationale de Justice (CIJ) est le principal organe judiciaire des Nations unies. La Cour est composée de 15 juges et est assistée par un Secrétariat (« le Greffe »), dirigé par le Greffier. Le siège de la Cour se trouve au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). Les deux langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais.

La Cour souhaite mettre en place une solution numérique unifiée afin de faciliter le traitement, l'organisation, la diffusion et la consultation sécurisés des dossiers relatifs aux affaires, tout en améliorant son efficacité opérationnelle grâce à la modernisation de ses méthodes de travail, en favorisant une meilleure intégration et des synergies, en préservant la confidentialité de ses dossiers et en garantissant l'intégrité de ses procédures judiciaires.

Objectifs :

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est d'identifier des prestataires qualifiés capables de fournir un système de gestion des dossiers qui :

- fournisse un dossier d'affaire structuré et centralisé pour l'ensemble des documents judiciaires (y compris la migration des affaires clôturées vers le nouveau système)
- Permette la soumission et la diffusion électroniques sécurisées de documents entre la Cour et des acteurs externes (par exemple, des États, des organisations internationales), ainsi qu'en interne
- assure une traçabilité et une vérifiabilité complètes de toutes les actions liées aux dossiers d'affaires
- améliore l'accessibilité, la navigabilité et la recherche des documents liés aux dossiers
- réduise le recours aux processus manuels et aux flux de travail par courrier électronique
- Aide la Cour à tenir un dossier complet, structuré et vérifiable des procédures

Portée de l'exigence

La CIJ recherche une solution permettant de prendre en charge la gestion opérationnelle des dossiers judiciaires tout au long de leur cycle de vie.

Le système devra offrir, au minimum, les fonctionnalités suivantes :

1. Gestion structurée des dossiers judiciaires
   - Référentiel centralisé pour tous les documents liés aux dossiers
   - Organisation hiérarchique des dossiers

- Possibilité de représenter les relations entre les documents (par exemple, requêtes, réponses, annexes, traductions)
- Prise en charge de plusieurs formats et versions de documents
- Possibilité de maintenir une structure de classification cohérente pour l'ensemble des dossiers, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux problèmes pouvant survenir dans certains dossiers et non dans d'autres.

2. Dépôt et diffusion électroniques sécurisés
- Interface web permettant aux utilisateurs externes de soumettre des documents
- Réception sécurisée, validation de l' , et traitement des soumissions
- Distribution contrôlée des documents aux parties prenantes internes et externes
- Notifications et accusés de réception automatisés
- Suivi de la transmission des documents (qui a reçu quoi et quand)

3. Recherche avancée et extraction
- Recherche en texte intégral dans l'ensemble des documents
- Filtrage basé sur les métadonnées (dossier, phase, type de document, date)
- Prise en charge des techniques de recherche avancées (par exemple, opérateurs booléens, recherche de proximité)
- Mise en évidence et navigation au sein des résultats de recherche
- Traitement efficace de volumes importants de documents
- Prise en charge de la recherche dans des contenus multilingues, le cas échéant

4. Contrôle d'accès et confidentialité
- Contrôle d'accès basé sur les rôles pour les utilisateurs internes et externes
- Prise en charge d'une définition dynamique et flexible des rôles, permettant aux rôles des utilisateurs d'évoluer tout au long du cycle de vie d'un dossier
- Possibilité de définir et d'appliquer des niveaux de confidentialité configurables
- Mécanismes d'authentification sécurisés
- Contrôle de la visibilité et du partage des documents

5. Piste d'audit et intégrité des enregistrements
- Piste d'audit complète de toutes les actions effectuées dans le système
- Suivi des événements du cycle de vie des documents
- Prise en charge de la preuve des communications officielles et des responsabilités du greffier dans la transmission des dossiers
- Protection contre toute modification non autorisée des dossiers officiels

6. Prise en charge des flux de travail du greffe
- Prise en charge des workflows de validation, d'approbation et de traitement
- Saisie et gestion des métadonnées
- Possibilité de renvoyer les documents soumis pour correction
- Génération de communications standard pouvant être modifiées au cas par cas (par exemple, accusés de réception, transmissions, lettres d'accompagnement)

7. Calendrier et coordination des audiences
- Fonctionnalité de calendrier liée aux dossiers

- Planification des audiences
- Mise en ligne et partage des documents préparés pour les audiences ou présentés au cours de celles-ci

(par exemple, supports audiovisuels projetés lors des audiences, discours)

8. Rapports et analyses
- Rapports sur l'utilisation du système et l'activité liée aux documents
- Statistiques opérationnelles (par exemple, nombre de documents traités, distribués, nombre de courriers envoyés)
- Rapports d'audit et de conformité

Considérations supplémentaires (souveraineté numérique)

La Cour accorde une importance particulière à :
- Le maintien d'un contrôle total sur ses données et ses systèmes
- La garantie de la continuité opérationnelle et de l'indépendance
- La réduction au minimum de la dépendance vis-à-vis des prestataires externes et la garantie d'un contrôle approprié des données et des infrastructures dans toutes les juridictions

Les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer :
- Les modèles de déploiement disponibles (par exemple, cloud, hébergé par le client, sur site, hybride)
- Les lieux d'hébergement des données et les juridictions associées
- Les contrôles d'accès pour le personnel du fournisseur
- La portabilité des données et les mécanismes de sortie
- Les mesures visant à atténuer les risques juridiques et juridictionnels

Exigences imposées aux fournisseurs

Les prestataires intéressés doivent démontrer :
- Une expérience dans la mise en œuvre de systèmes de gestion des dossiers, de gestion documentaire ou de systèmes similaires
- Une expérience au sein de cours et tribunaux internationaux ou dans des environnements hautement réglementés
- Capacité à gérer des flux de travail impliquant un volume important de documents
- Capacité à fournir des solutions sécurisées et évolutives
- Capacité à fournir une assistance après la migration et une formation à l'utilisation du système

Les fournisseurs souhaitant participer à la procédure d'appel d'offres prévue doivent soumettre par voie électronique le formulaire de réponse du fournisseur figurant dans la présente manifestation d'intérêt (avant la date limite indiquée ci-dessus).

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE | INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Service des achats

RÉPONSE DU FOURNISSEUR

REMARQUE

Les entreprises intéressées doivent envoyer leur manifestation d'intérêt par e-mail à l'attention de l'Unité des achats de la CIJ : Procurement@icj-cij.org

La Cour internationale de Justice est responsable de ses propres acquisitions, qui vont des ordinateurs et du matériel et fournitures de bureau aux services opérationnels spécialisés. La Cour exige que les fournisseurs potentiels s'inscrivent auprès de l'UNGM.

Tous les fournisseurs doivent tenir compte du statut international de la Cour et prendre en considération les éléments suivants :

- Les Conditions générales des contrats des Nations Unies pour la fourniture de biens et de services, ainsi que les Conditions particulières des contrats de la CIJ, s'appliquent à tous les contrats conclus par la Cour.

  Aucune autre clause ne peut régir un accord commercial avec la Cour. (Vous trouverez ci-dessous les liens vers toutes les conditions applicables.)

- Les commandes destinées à la Cour doivent être livrées droits non acquittés (DDU) à l'adresse convenue. Les frais d'assurance du fret sont à la charge du fournisseur.

- Les conditions de paiement standard de la Cour prévoient un paiement par chèque ou virement bancaire dans les 30 jours nets suivant la réception de la facture et la livraison. Pour les contrats de grande valeur comportant plusieurs étapes, un échéancier de paiement non standard peut être négocié. La Cour ne paie pas les commandes à l'avance et n'émet pas de lettres de crédit.

- Les offres de fourniture de matériel doivent inclure le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du représentant du service client le plus proche.

- Les offres de fourniture de matériel doivent également inclure :
  - un ensemble de manuels en anglais (ou dans une autre langue si demandé) ;
  - les accessoires et autres fournitures nécessaires pour permettre la mise en service immédiate de l'équipement ;
  - un jeu complet de câbles permettant de raccorder tous les appareils électroniques.
- Les fournisseurs doivent fournir une garantie conforme aux exigences des Conditions générales de contrats des Nations Unies, d'une durée minimale de douze (12) mois.

Conditions générales des contrats des Nations Unies

- Conditions générales de contrat des Nations Unies

Conditions particulières de contrat de la Cour internationale de justice

- Contrats de fourniture de biens
- Contrats de prestation de services
- Contrats de fourniture de biens et de services

Appels à manifestation d'intérêt, appels d'offres et appels à propositions

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Service des achats

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE | INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Service des achats

MANIFESTATION D'INTÉRÊT
ICJ EOI 2024-01

Objet : Fourniture d'un système de gestion des affaires pour la Cour internationale de justice

1. Informations sur l'entreprise :

a) Nom de l'entreprise :

_____

b) Adresse (adresse à indiquer pour répondre à la présente manifestation d'intérêt) :

_____

_____

c) Téléphone :

_____

d) Contact au sein de l'entreprise :

_____

e) E-mail :

_____

Veuillez noter que cette adresse e-mail sera utilisée pour toute correspondance relative à cet appel d'offres. Veuillez indiquer l'adresse e-mail du principal interlocuteur (par exemple, le responsable des appels d'offres).

f) Numéro d'enregistrement du fournisseur auprès de l'UNGM :

_____

g) Profil de l'entreprise :

_____

_____

_____

Vous pouvez joindre un document séparé.

h) Expérience pertinente :

Service des achats